



Impérative

1. Règle générale

Tous les engins moteurs doivent pouvoir être alimentés par les deux rails isolés l'un de l'autre.

2. Engins moteurs à pantographes

2.1 Les engins moteurs équipés de pantographes devraient en outre pouvoir être alimentés par la caténaire et un des deux rails.

2.2 Afin de permettre le choix entre les deux modes de captage, une des deux bornes du moteur doit être connectée en permanence aux roues d'un côté (côté commun) ; l'autre borne peut à l'aide d'un commutateur être connectée, soit aux roues de l'autre côté, soit au pantographe (fig. 1).

Les roues des deux côtés doivent dans tous les cas rester isolées les unes des autres.

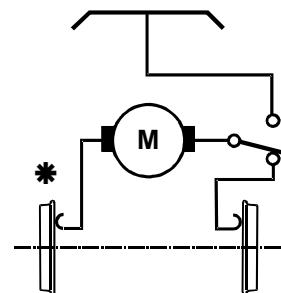


Fig. 1

2.3 Le "côté commun" est repéré par le symbole * apposé sous le chassis.

3. Comptabilité et indépendance des deux modes de captage sur la même voie

3.1 Compatibilité :

Il faut que les engins moteurs connectés à la caténaire soient posés sur les voies avec une orientation déterminée, celle dans laquelle les roues du "côté commun" (repéré par le symbole *) se trouvent sur le rail commun aux deux circuits d'alimentation (fig. 2).

3.2 Indépendance :

Si on utilise deux sources d'alimentation distinctes, comme sur la figure 2, on obtient l'indépendance de fonctionnement.

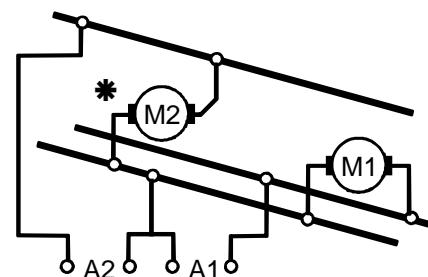


Fig. 2

4. Isolement des attelages et des tampons

4.1 Les attelages de tous les véhicules, moteurs ou remorqués, doivent être isolés du circuit électrique d'alimentation. La même nécessité vaut pour les tampons, s'ils sont susceptibles d'entrer en contact.

4.2 Par exception les attelages entre véhicules inséparables en exploitation (par ex. loco et tender) peuvent être utilisés comme connection électrique.